



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la Suisse, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public au niveau ministériel sur le thème « Renforcer la confiance pour établir une paix durable » au titre de la question intitulée « Consolidation et pérennisation de la paix ». Le débat public aura lieu le mercredi 3 mai, à 10 heures.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note de cadrage destinée à orienter les discussions sur le sujet du débat (voir annexe). Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pascale **Baeriswyl**



**Annexe à la lettre datée du 18 avril 2023 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[original : anglais]

**Note de cadrage pour le débat public de haut niveau du Conseil
de sécurité sur le thème « Renforcer la confiance pour établir
une paix durable », qui se tiendra le 3 mai 2023**

Contexte

Le monde fait face à des crises multiples et croisées qui ont des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Le système multilatéral et l'ONU ont montré de bien des façons par le passé qu'ils pouvaient répondre aux menaces et prévenir l'escalade. Toutefois, la situation actuelle appelle à un renouvellement des relations de confiance et à un examen des outils existants pour faire face à ces difficultés.

Il a été souligné dans les résolutions historiques [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et [70/262](#) de l'Assemblée générale que si les gouvernements étaient responsables au premier chef de la consolidation et du maintien de la paix, la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, pouvait faire davantage pour construire des sociétés pacifiques et résilientes. Cela implique la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix [résolution [1325 \(2000\)](#)], ainsi que des activités visant à prévenir le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la récurrence des conflits, à s'attaquer à leurs causes profondes, à aider les parties au conflit à mettre fin aux hostilités, à assurer la réconciliation nationale et à progresser vers le relèvement, la reconstruction et le développement. La confiance est nécessaire à l'instauration d'une paix durable.

Lors de débats antérieurs, le Conseil de sécurité s'est penché sur les menaces actuelles et émergentes et sur les multiplicateurs de risques, ainsi que sur leurs implications pour la consolidation et le maintien de la paix. Il a examiné des multiplicateurs de risques spécifiques, notamment les changements climatiques (voir [S/2022/737](#), [S/2021/988](#) et [S/2021/782](#)), les effets ou l'emploi des technologies numériques, l'utilisation abusive de l'information et de nouveaux domaines tels que le cyberspace (voir [S/2021/540](#) et [S/2021/681](#)). Il a également reconnu que ces menaces et multiplicateurs de risques pouvaient avoir des effets particuliers sur les femmes et les filles (voir [S/2023/146](#)).

Il est temps que le Conseil de sécurité réfléchisse à sa responsabilité, à son potentiel et aux outils dont il dispose pour renforcer la confiance. Au fond, la confiance est une question d'attentes et de prévisibilité. Au vu de l'interdépendance croissante, des approches inclusives sont nécessaires si l'on veut construire une paix durable. Ces approches reposent sur des normes et sont donc renforcées par la fiabilité et la prévisibilité. Elles sont soutenues par la mise en commun, de manière transparente, des preuves et des connaissances sur les menaces existantes et émergentes.

Les Membres de l'ONU devraient bientôt entamer des délibérations sur la proposition du Secrétaire général relative à un « Nouvel Agenda pour la paix », qui s'appuiera sur les principes de confiance, d'universalité et de solidarité. Le moment est donc venu pour le Conseil de sécurité de recenser et d'examiner les questions et les propositions pertinentes qui pourront alimenter ce processus.

Objectifs

Le débat vise à faire le point, et à examiner et renforcer les approches du Conseil de sécurité en matière d'instauration de la confiance pour favoriser une paix durable compte tenu des menaces actuelles et émergentes.

L'instauration de la confiance doit être envisagée sous trois angles :

- **Inclusion** : le débat vise à examiner comment le Conseil de sécurité peut mieux promouvoir des approches inclusives de la consolidation et de la pérennisation de la paix et comment mobiliser plus efficacement à cet égard le dispositif plus large de consolidation de la paix, y compris les organisations régionales et sous-régionales. La participation pleine, égale et véritable de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, à tous les stades de la consolidation de la paix est essentielle pour promouvoir la confiance dans les processus de consolidation de la paix et, par voie de conséquence, garantir leur viabilité à long terme. Pour être efficaces, ces efforts doivent s'inscrire dans une perspective à long terme, s'appuyer sur la mise en commun des informations et la transparence, ainsi que sur l'inclusion et l'autonomisation des acteurs locaux et régionaux. Le Conseil peut guider ces efforts de manière substantielle.
- **Cadres normatifs** : le débat vise à examiner le rôle des cadres normatifs internationaux, y compris le droit international des droits de l'homme, qui favorisent l'établissement des responsabilités mais incarnent aussi la prévisibilité, ce qui est propice à l'instauration de la confiance. Lors du débat public tenu le 12 janvier 2023, le Conseil de sécurité a examiné en quoi la promotion de l'état de droit était essentielle pour garantir un ordre international pacifique. Pour soutenir des sociétés pacifiques et résilientes ainsi que la confiance mutuelle, l'état de droit, un contrat social entre les gouvernements et leur population ancré dans les droits de l'homme et l'élimination des inégalités sont également importants. Le Conseil peut utiliser de manière créative l'ensemble des moyens et canaux dont il dispose ainsi que son influence unique au niveau mondial pour s'assurer que les cadres normatifs mondiaux continuent de soutenir efficacement la paix à la lumière des menaces actuelles et émergentes à la paix et à la sécurité.
- **Faits** : le débat devrait refléter la manière dont des idées solides, guidées par la science et fondées sur des preuves, ainsi que des données de qualité, peuvent éclairer les délibérations du Conseil de sécurité de manière plus efficace afin de favoriser la transparence et d'instaurer un climat de confiance. Tout en étant conscient des risques liés à l'émergence des nouvelles technologies, le Conseil peut et devrait tirer parti de leur potentiel afin de relever plus efficacement les défis complexes grâce à une transparence accrue, à une analyse tenant compte du genre et à l'anticipation.

Questions devant servir à orienter le débat

- Comment le Conseil de sécurité peut-il contribuer à soutenir plus efficacement la paix en renforçant la confiance dans les processus de consolidation de la paix et en encourageant l'inclusion et la participation ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il promouvoir la confiance et la prévisibilité au moyen de cadres normatifs, y compris les droits de l'homme, compte tenu des menaces actuelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité ?
- Comment le Conseil de sécurité peut-il exploiter plus efficacement le potentiel des données, des connaissances scientifiques et des avancées technologiques

pour favoriser la transparence et améliorer l'analyse et l'anticipation dans les mesures qu'il prend pour instaurer une paix durable ? Quels sont les outils et les partenariats qui permettent au Conseil de relever ces défis, y compris dans une perspective tenant compte du genre ?

- Quels sont les éléments des mesures de confiance qui peuvent être inclus dans le Nouvel Agenda pour la paix ?

Participation et modalités

Le débat public sera présidé par le Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, Ignazio Cassis. Le débat de haut niveau se tiendra en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité le mercredi 3 mai 2023, à 10 heures.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à indiquer le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et contenant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les inscriptions au débat seront ouvertes le 28 avril 2023 à 9 h 30.

La présidence encourage le plus grand nombre possible d'États Membres à participer. Les déclarations ou interventions ne doivent cependant pas dépasser trois minutes.

Intervenant(e)s

- Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk
- La jeune ambassadrice de la paix pour l'Afrique australe, Cynthia Chigwenya
- La Vice-Présidente et professeure spécialisée dans les questions de sécurité, de leadership et de développement au King's College de Londres, Funmi Olonisakin
